



## Recommandation 2200 (2021)<sup>1</sup>

# Nécessité urgente d'une réforme électorale au Bélarus

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire se réfère à sa [Résolution 2371 \(2021\)](#) «Nécessité urgente d'une réforme électorale au Bélarus». Elle invite le Comité des Ministres:

- 1.1. à continuer de suivre attentivement la situation au Bélarus;
- 1.2. à adopter des mesures pour compléter le [Plan d'action du Conseil de l'Europe pour le Bélarus 2019-2021](#) par des actions ciblées de première importance pour établir des institutions transparentes et démocratiques au Bélarus, y compris une réforme électorale qui mettrait la législation électorale en conformité avec les normes européennes et internationales pertinentes, avec la participation de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) et de l'Assemblée;
- 1.3. à mettre en œuvre les mesures susmentionnées dès que les circonstances le permettront, après que les autorités du Bélarus se seront clairement engagées à entamer un processus de transition démocratique.

---

1. *Discussion par l'Assemblée* le 21 avril 2021 (12<sup>e</sup> séance) (voir [Doc. 15253](#), rapport de la commission des questions politiques et de la démocratie, rapporteur: Lord David Blencathra). *Texte adopté par l'Assemblée* le 21 avril 2021 (12<sup>e</sup> séance).

